

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial ou désignation du mélange** VICAM 2 TEMPS ULTRA**Numéro d'enregistrement** -**Synonymes** Aucun(e)(s).**Code de produit** C02197**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées** Lubrifiant**Utilisations déconseillées** Non disponible.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur****Nom de la société** CONDAT**Adresse** 104 Avenue Frédéric Mistral - B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FR**Division** Département Affaires Réglementaires Produits**Téléphone** Téléphone : 33 (0)4 78.07.38.38
Télécopie : 33 (0)4 78.07.38.00**adresse électronique** arp@condat.fr**Personne à contacter** Département Affaires Réglementaires Produits**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Téléphone urgences (Heures bureau) : 33 (0) 4 78 07 37 18**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Général pour l'UE** 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)**Centre antipoison national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)**RUBRIQUE 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié****Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).**Mentions de danger** Le mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification.**Mentions de mise en garde****Prévention** Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.**Intervention** Se laver les mains après l'usage.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208 - Contient C14-16-18 Alkylphénol. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités	30 - < 40	64742-54-7* 265-157-1	01-2119484627-25-XXXX	649-467-00-8	
Classification : Asp. Tox. 1;H304					
Hydrocarbures , C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatics	5 - < 10	N/D 920-107-4	01-2119453414-43-XXXX	-	
Classification : Asp. Tox. 1;H304					
Mention(s) de danger EUH066 supplémentaire(s) :					
Hydrocarbures , C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	5 - < 10	N/D 917-488-4	01-2119485032-45-XXXX	-	
Classification : Asp. Tox. 1;H304					
Hydrocarbures, C13-C16, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 0,03% aromatiques	5 - < 10	64742-46-7 934-956-3	01-2119826592-36-XXXX	649-221-00-X	
Classification : Asp. Tox. 1;H304					
C14-16-18 Alkylphénol	< 1	1190625-94-5	01-2119498288-19-xxxx	-	
Classification : Skin Sens. 1B;H317, STOT RE 2;H373					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

- Contient : Huile minérale. Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

(*) L'huile minérale paraffinique peut être décrite par l'un des numéros CAS suivants : 64741-88-4; 64741-89-5; 64742-54-7; 64742-55-8; 64742-56-9; 64742-65-0; 64742-62-7; 72623-86-0; 72623-87-1; 101316-69-2; 101316-72-7

RUBRIQUE 4. Premiers secours**Informations générales**

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des mesures de premiers secours**Inhalation**

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**Risques généraux d'incendie**

Liquide combustible. Combustion en cas de feu.

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'échauffement, se dégagent des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Voir également section 10.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements de protection particuliers des pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Le produit est insoluble dans l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter toute exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Belgique . OEL. Exposure Limit Values to Chemical Substances at Work, Code of Well-being at work, Book VI, Title 1 - Chemical agents, as amended

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Composants supplémentaires	Type	Valeur	Forme
BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE (CAS SEQ100910)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Suisse. SUVA, Valeurs limites sur le lieu de travail : Valeurs actuelles VME

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Composants supplémentaires	Type	Valeur	Forme
BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE (CAS SEQ100910)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Non disponible.

Directives au sujet de l'exposition

VLEP obligatoires pour la France: Mention peau

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7*)	Résorption via la peau
Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03% aromatiques (CAS 64742-46-7)	Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC).

- Autres Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

Procédures de suivi recommandées

Autres données d'exposition

Non disponible.

VLEP obligatoires pour la France: Mention peau

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7*)

Résorption via la peau

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03% aromatiques (CAS 64742-46-7)

Résorption via la peau

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Rouge.
Odeur	D'huile.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite d'explosivité inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Point d'éclair	>90,0 °C (>194,0 °F)
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Non Applicable
Viscosité cinématique	35,71 mm ² /s (40 °C (104 °F))
Solubilité	
Solubilité (dans l'eau)	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité et/ou densité relative	
Densité relative	0,852
Température pour densité relative	20 °C (68 °F)
Densité de vapeur	Non disponible.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives Non disponible.

pH en solution aqueuse Non Applicable

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Composés de soufre.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des irritations, la nausée et la diarrhée.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Hydrocarbures , C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatics		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Hydrocarbures, C13-C16, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 0,03% aromatiques (CAS 64742-46-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3160 mg/kg, 24 Heures OCDE 402.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Inhalation		
CL50	Rat	> 5266 mg/l, 4 Heures OCDE 403.
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg OCDE 401.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.	
Sensibilisation cutanée	Non classé.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.	
Cancérogénicité	Non classé.	
Toxicité pour la reproduction	Non classé.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.	
11.2. Informations sur les autres dangers		
Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.	
Autres informations	Non disponible.	
RUBRIQUE 12. Informations écologiques		
12.1. Toxicité	D'après les données disponibles, non classé dangereux pour l'environnement aquatique.	
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.	
Facteur de bioconcentration (FBC)	Non disponible.	
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.	
Mobilité en général	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.	

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE

Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Produit non utilisé : 16 03 06

Informations / Méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Non affecté.

Danger subsidiaire

-

No. de danger (ADR)

Non affecté.

Code de restriction en tunnel

Non affecté.

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non affecté.

IATA

14.1. UN number

Not regulated as dangerous goods.

14.2. UN proper shipping name

Not regulated as dangerous goods.

14.3. Transport hazard class(es)

Class

Not assigned.

Subsidiary hazard

-

14.4. Packing group

-

14.5. Environmental hazards

No.

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

14.6. Special precautions for user Not assigned.

IMDG

14.1. UN number Not regulated as dangerous goods.

14.2. UN proper shipping name Not regulated as dangerous goods.

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary hazard -

14.4. Packing group -

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No.

EmS Not assigned.

14.6. Special precautions for user Not assigned.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications – Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte**

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7*)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe I, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe II, tel que modifié

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16. Autres informations**Liste des abréviations**

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
CEN : Comité européen de normalisation.
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
VLE (Valeur Limite d'Exposition)
VME (Valeur Moyenne d'Exposition).
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produit :

VICAM 2 TEMPS ULTRA

Code : C02197

Version : 1.0

Révision : le 09-Décembre-2024

Informations de révision

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

CONDAT ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.

SDS FRANCE 12 / 12